

h rizon



Le magazine de la communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime

HABITAT

Les actions en cours

EAU

Une ressource précieuse

ASSAINISSEMENT

Le SPANC devient
communautaire

Argol - Camaret-sur-mer - Crozon - Landévennec - Lanvéoc - Le Faou
Pont-de-Buis-lès-Quimerch - Roscanvel - Rosnoën - Telgruc-sur-mer

SOMMAIRE

horizon - janvier 2023 - n° 16



COMCOM

Projet de territoire : l'accès au logement pour tous..... 4

HABITAT

Des projets pour donner un nouvel ECLAT au « bien vieillir » 5
Logement des saisonniers 5
Petites villes de demain, c'est maintenant !6
Dispositif « Denormandie » - les 3 communes éligibles..... 7
Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat..... 8
Tinerjie : une aide pour vos travaux 9
L'ADIL à votre service 9

URBANISME

Réduire la consommation d'espace..... 10
Le PLUiH : un document évolutif..... 11

ENERGIE

Comment faire des économies de chauffage ?..... 12

GESTION DE L'EAU

L'eau potable, une ressource de plus en plus précieuse 13

DECHETS

Défi jardin 0 déchet : de nouvelles pratiques au jardin !..... 14

ESPACES NATURELS

Attention aux plantes invasives ! 18

TOURISME

Le bilan de la saison 2022 20

ÉCONOMIE

Le Projet Alimentaire de Territoire..... 21

ASSAINISSEMENT

L'assainissement non collectif devient communautaire 22

COMCOM

Zoom sur l'antenne du Faou..... 23
France Services : 1^{er} bilan 24
Paiement des factures : facilitez-vous la vie ! 24
Succès de la matinée de l'emploi public 25
Intramuros, une appli pour être informé sur sa commune..... 25
Infos pratiques 26
Jeux 28

ÉDITO



L'année qui vient de s'achever, comme la précédente, a été une année de grand bouleversement : après l'épidémie de Covid-19 en 2020 et 2021, en 2022 c'est la guerre en Ukraine qui a déstabilisé l'équilibre mondial et a eu des conséquences sur notre vie quotidienne. Les collectivités, comme les ménages, se voient notamment impactées par la hausse faramineuse du coût de l'énergie qui grève les budgets. Cette situation aura malheureusement des conséquences sur nos investissements.

En 2022, le changement climatique s'est fait aussi plus tangible avec une sécheresse inédite dans notre région. Nous devons nous préparer à faire face à des difficultés d'approvisionnement en eau potable plus fréquentes ; pour cela, il faudra changer durablement nos habitudes.

Ces événements nous poussent à imaginer des solutions innovantes, économiser nos ressources naturelles, à être résilient... La Communauté de Communes doit orienter son action sur le long terme en anticipant les changements à venir tout en répondant aux besoins du présent.

C'est le cas de l'offre de logements à l'année, actuellement très insuffisante. Cet enjeu est inscrit dans le projet de territoire et fait l'objet de plusieurs actions qui vous sont présentées dans ce numéro d'Horizon : opération programmée d'amélioration de l'habitat,

dispositif Petites Villes de Demain, démarche ECLAT... tout cela en respectant l'injonction faite aux collectivités d'économiser l'espace, un sacré défi à relever !

Les élus ont également à cœur de rapprocher les services publics des habitants. France Services, piloté par l'État, se déplace dans les communes pour vous aider dans les démarches administratives du quotidien : n'hésitez pas à faire appel à nos agents qui sont là pour vous.

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2023.

Mickaël Kernéis,
Président de la Communauté
de Communes

horizon - janvier-mars 2023 - n° 16

Publication de la Communauté de Communes
Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime - BP 25
Z.A. de Kerdanvez - 29160 Crozon
E-mail : contact@comcom-crozon.bzh
www.comcom-crozon.bzh
Directeur de la publication : Mickaël Kernéis
Rédaction : Laetitia Velly
Crédits photos : Communauté de Communes,
sauf indication contraire. En couverture :
Landévennec, © A. Lamoureux
Maquette : Agence SMAC
Mise en page : Les Éditions Buissonnières à Crozon
02 98 26 22 50

Impression : Cloître Imprimeurs
29800 Saint-Thonan

Ce document a été imprimé sur
du papier certifié FSC® recyclé.
Ce label assure l'utilisation
responsable des ressources
forestières de la planète.
Pour en savoir plus :
www.fr.fsc.org





Le Faou



Morgat

PROJET DE TERRITOIRE : L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS

Parmi les enjeux du projet de territoire, qui définit la stratégie de l'action publique en presqu'île de Crozon – Aulne maritime pour les 20 ans à venir, l'un des plus importants est celui du logement.

Avec la santé et la mobilité, l'accès au logement est placé par les élus et les habitants au premier rang des préoccupations. En effet, la demande en logements à l'année s'est accentuée et n'est pas satisfaite, la hausse des prix des logements s'est accélérée et la part du locatif saisonnier et des résidences secondaires est croissante. Or, la capacité à héberger la population à l'année, notamment les actifs, est capitale pour la vitalité économique du territoire.

Il est donc nécessaire d'agir pour diversifier et adapter l'offre de logements.

Les actions en faveur de l'habitat

Les différentes actions entreprises dans le domaine de l'habitat sont présentées dans les pages suivantes :

- la démarche ECLAT (engagement commun pour le logement et l'autonomie dans les territoires) qui finance des projets en faveur des personnes âgées (page 5),
- l'action de l'office de tourisme communautaire pour aider les saisonniers à se loger (p. 5),
- le programme Petites Villes de Demain (p. 6),
- l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour la rénovation des logements (p. 8),
- le guichet unique Tinergie, un accompagnement à la rénovation énergétique des logements (p. 9),

- la permanence assurée par l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) (p. 9),
- l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs dans le cadre du PLUiH (p. 10).

Résidences secondaires et locations saisonnières

Les difficultés pour trouver à se loger à l'année à un coût abordable en presqu'île de Crozon s'expliquent par la forte proportion d'hébergements saisonniers sur notre territoire : 33 % de résidences secondaires en moyenne sur les 10 communes, et plus de 50 % dans certains secteurs. Ce parc a augmenté ces dernières années, à l'image du nombre d'hébergements touristiques : environ 7 450 soit 46 000 lits*.

La Communauté de Communes a donc mené une étude sur les solutions mises en place par d'autres territoires touristiques pour conserver un équilibre entre logements à l'année et saisonniers. Il s'avère que plusieurs actions sont possibles : pédagogiques (conseils, sensibilisation), incitatives (aide à la remise sur le marché de logements vacants, aide aux propriétaires pour améliorer leur logement s'il est occupé à l'année) et coercitives (taxes fiscales, quotas), les trois types de mesures pouvant se conjuguer.

Les élus réfléchissent actuellement à la mise en place de certaines de ces solutions, dont plusieurs sont du ressort des communes. À suivre donc...

*Source : Observatoire du Comité régional du tourisme de Bretagne



DES PROJETS POUR DONNER UN NOUVEL ECLAT AU « BIEN VIEILLIR »

La démarche ECLAT* (Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie sur les Territoires) a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des retraités.

Dans ce cadre, la Carsat Bretagne et la Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime ont signé une convention de partenariat en octobre 2022 et défini 4 axes de travail prioritaires : l'adaptation des logements, la santé, la promotion du bien-vieillir, le lien social et la vie associative.

Après un appel à projets, plusieurs actions ont été retenues sur notre territoire. Elles seront financées par l'Assurance retraite et la Carsat Bretagne pour un montant total de 190000 €.



Ti-Buhez « la maison de vie » : création d'un tiers-lieu au sein du Centre Hospitalier de Crozon ouvert à la population extérieure et en particulier aux personnes âgées isolées vivant sur le territoire en partenariat avec différents acteurs locaux (associations, centre social, écoles). Une trentaine d'activités et interventions différentes sont envisagées.



Tiss'âges (Association AILES et Centre social Ulamir Crozon) : dispositif de cohabitation intergénérationnelle pour

apporter une réponse à l'isolement et à la solitude des seniors. Le senior met à disposition une partie de son logement à un jeune étudiant ou salarié, en contrepartie de menus services (ou non) selon la formule choisie.

Structuration d'un réseau d'entraide (Association La Soupape) : développement d'un réseau d'entraide et de diffusion des informations à destination des aidants, des publics isolés...



Les tournées de l'autonomie
Grâce à un véhicule équipé, sensibilisation à l'adaptation des logements aux personnes âgées lors de demi-journées d'information sur les communes. Les personnes intéressées pourront bénéficier d'informations par Soliha 29 sur l'adaptation du logement et de conseils de professionnels sur les aides techniques et les accessoires innovants facilitant le quotidien à domicile.



* démarche initiée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse avec de nombreux partenaires (Soliha, Fédération des centres sociaux, élus, Conseil départemental, bailleurs sociaux, CPAM, CAF, acteurs locaux...)

LOGEMENT DES SAISONNIERS

L'office de tourisme communautaire poursuit son action en faveur du logement des saisonniers au travers du recensement de l'offre d'hébergement chez l'habitant et de la mise en relation des hébergeurs avec les hébergés.

En 2022, 35 personnes ont ainsi trouvé un logement afin de travailler dans la restauration, l'hôtellerie, les

équipements de loisirs, le commerce alimentaire et la grande distribution, en renfort pour des sociétés du BTP, mais aussi pour des stages spécialisés de longue durée.

En savoir plus :
tourisme-promotion@comcom-crozon.bzh



Projet de halle-marché à Pont-de-Buis



Réalisation d'une fresque dans la galerie reliant la place de l'église et la place Léon Blum à Crozon

PETITES VILLES DE DEMAIN, C'EST MAINTENANT !

Les communes de Crozon, Le Faou et Pont-de-Buis lès Quimerc'h, en lien avec la Communauté de Communes, font partie des 1 600 communes retenues au programme Petites Villes de Demain (PVD).

Une convention d'adhésion a été signée en 2021 avec l'État ; les projets et plans d'actions des communes ont été validés en novembre 2022 lors de la signature de la convention PVD valant Opération de Revitalisation du Territoire. Ce programme s'inscrit jusque 2026.

La première étape a consisté à identifier les atouts, les faiblesses et les enjeux des centres-villes en termes de logement, espace public, équipement, stationnement, commerce... Ce travail a été animé par Tiphaine Gicquel, cheffe de projet Petites Villes de Demain à la Communauté de Communes. Les trois villes ont ensuite défini leur stratégie et les actions pour atteindre les objectifs fixés.

Crozon

Suite à un premier état des lieux, les élus crozonnais ont souhaité engager une réflexion multi-thématique et globale qui a abouti à l'élaboration d'un plan guide portant sur l'ensemble du centre-ville. Cette « feuille de route » guidera les décideurs dans leurs futures actions et choix.

L'une des ambitions phares du projet est de conforter le caractère urbain du centre-ville, notamment en élargissant le cœur de ville autour de la place de l'église. L'aménagement et l'ouverture au public du jardin du Presbytère permettront de connecter 2 places emblématiques, celle de l'église et celle de la mairie et offriront un espace vert en cœur de ville. D'autres actions contribueront à accroître le

nombre de logements en centralité, dynamiser l'offre commerciale et réduire la présence de l'automobile en hypercentre.

En savoir plus : <https://www.mairie-crozon.fr/4/MAIRIE/L-actualite/Petites-villes-de-demain-Reunion-publique-de-restitution>

Pont-de-Buis lès Quimerc'h

Malgré de nombreux atouts (nombreux emplois, desserte routière, coût abordable de l'immobilier, nombreux équipements, gare SNCF...), Pont-de-Buis souffre d'un déficit d'image et d'attractivité. L'absence de centre-ville convivial n'y est pas pour rien... C'est pourquoi la municipalité prévoit la création d'une centralité autour de la gare en y aménageant une halle-marché modulable ainsi que 2 cellules commerciales.

Le renforcement de la fonction commerciale et la possibilité d'accueillir toutes sortes de manifestations devraient contribuer à animer les lieux, à l'instar d'une place de village. Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs et d'offrir à Pont-de-Buis la réputation qu'elle mérite, d'autres actions sont prévues : amélioration des cheminements piétons (venelle de la Gare...), étude pour la reconversion de la friche de la Poudrière, construction d'une nouvelle halle des sports, valorisation des berges de la Douffine...

En savoir plus : www.pontdebuislesquimerch.fr/la-municipalite/grands-projets/en-projet/



Pont-digue du Faou



Place Saint Joseph

Le Faou

Le centre-ville du Faou est composé de deux quartiers identitaires séparés par la ria et reliés par un pont-digue : le quartier St-Sauveur au Sud et le quartier St-Joseph au Nord. Aujourd'hui, le quartier St-Sauveur concentre la majorité des commerces et services et bénéficie de flux d'usagers et de visiteurs bien plus importants que le quartier St-Joseph. Face à ce constat, la commune du Faou voit un atout dans la diversité des patrimoines propres à chaque quartier et une véritable opportunité à dynamiser et mettre en valeur le quartier St-Joseph.

Le projet de revitalisation se concentre donc sur le côté Nord de la centralité dans l'objectif de créer une continuité des parcours et conforter le dialogue entre les deux rives de la ria.

Pour y parvenir, les actions programmées prévoient l'effacement des réseaux sur la place St-Joseph, le lancement d'un diagnostic pour étudier les opportunités de reconversion de l'ancienne conserverie située à l'entrée du quartier St-Joseph, l'élaboration d'un plan de stationnement à l'échelle du centre-ville et l'intégration des prairies humides dans la centralité.

DISPOSITIF « DENORMANDIE » LES 3 COMMUNES ÉLIGIBLES



La mise en place d'Opérations de Revitalisation du Territoire sur les communes de Crozon, Le Faou et Pont-de-Buis lès Quimerc'h a pour effet de les rendre éligibles au dispositif «Denormandie

dans l'ancien».

Depuis janvier 2019, ce dispositif vise à encourager fiscalement les futurs propriétaires bailleurs à investir dans l'ancien, rénover ces logements et les mettre en location pour au moins 6 ans. Outre la rentabilité financière, le dispositif «Denormandie dans l'ancien» se caractérise par une volonté d'investissement responsable contribuant au développement d'une offre locative abordable.

La réduction d'impôt sur le revenu atteint 12 %, 18 % ou 21 % du coût total de l'opération (achat immobilier et travaux) selon la durée de location (6, 9 ou 12 ans).

Certaines conditions doivent être remplies :

Acquisition : le bien doit se situer dans une commune éligible et être acquis à compter du 30 novembre 2022 et avant fin 2023 (date de fin du dispositif sous réserve d'une éventuelle reconduction).

Travaux : le prix des travaux doit représenter au moins 25 % du coût total de l'opération.

Mise en location : le bien sera loué non-meublé en tant que résidence principale. Des plafonds de loyer et de ressources pour le locataire (identiques à ceux du dispositif Pinel national) doivent être respectés.

Plus d'infos et simulations d'investissement locatif auprès de l'ADIL (voir page 9).

En savoir plus :

www.comcom-crozon.bzh rubrique aménagement/logement

(Le Faou) : www.lefaou.bzh/fr/bien-echanger/aides-en-urbanisme



L'OPAH propose aux ménages modestes des aides financières et des conseils techniques pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pour aider les propriétaires à améliorer leur logement, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée par la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime pour la période 2023 à 2025.

Après une étude pré-opérationnelle menée par le bureau d'études Citémétrie, la Communauté de Communes a décidé de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire communautaire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat prévue par le Plan local d'urbanisme intercommunal approuvé en février 2020.

L'OPAH a pour but la requalification (réhabilitation) du parc immobilier privé. Elle est menée en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental du Finistère.

Les objectifs visés dans l'OPAH communautaire sont les suivants :

- La lutte contre l'habitat dégradé
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap
- La résorption de la vacance
- La mise aux normes des installations polluantes d'assainissement non collectif.

L'OPAH s'est matérialisée par la signature d'une convention entre l'ANAH et la Communauté de Communes. Mise en place pour une période de 3 ans (2023-2025), elle prévoit d'intervenir sur 275 logements et ainsi d'améliorer significativement l'offre d'habitat sur notre territoire.

33 % de ménages concernés

Concrètement, il s'agit d'un dispositif d'aides et de conseils aux propriétaires privés, occupants ou bailleurs. Ces derniers pourront bénéficier d'aides octroyées par l'ANAH, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.

Ce dispositif s'adresse au public éligible ANAH, c'est-à-dire les ménages aux ressources modestes et très modestes estimés à environ 40 % des ménages du territoire, et concerne les logements de plus de 15 ans.

Les propriétaires qui ne pourraient pas bénéficier des aides de l'ANAH en raison de leur niveau de ressources seront redirigés vers le dispositif Tinergie (voir page 9) en ce qui concerne le volet énergétique de leur logement.

L'opérateur chargé du suivi et de l'animation de cette OPAH sera retenu en janvier 2023 pour un démarrage au 1^{er} trimestre 2023.

Une rubrique spécifique sera créée au démarrage du dispositif OPAH sur le site internet www.comcom-crozon.bzh.





Tinergie accompagne tous les habitants dans la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique.



© Bizmaker

TINERGIE : UNE AIDE POUR VOS TRAVAUX

Tinergie est un service public gratuit déployé sur l'ensemble des intercommunalités du Pays de Brest pour accompagner les habitants tout au long du projet de rénovation énergétique de leur logement : diagnostic, conseils pour la définition du projet de rénovation, information sur les aides financières accessibles, mise en relation avec un réseau de professionnels locaux qualifiés, analyse des devis, évaluation énergétique finale...

Tinergie est animé par Ener'gence, l'agence énergie climat du pays de Brest et financé par la Communauté de Communes (7 250 €/an sur la période 2020-2023) et la Région Bretagne.

Ce dispositif confirme sa montée en puissance sur notre intercommunalité tant au niveau des informations

et des conseils (356 conseils jusqu'à octobre 2022, près de 100 personnes reçues lors des permanences) qu'en termes de réalisations concrètes (24 diagnostics et une dizaine d'engagements en cours).

Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Prenez contact avec Tinergie !

- par téléphone auprès d'un conseiller au 02 98 33 20 09
- sur RDV à l'une des permanences le 2^e vendredi du mois à l'antenne de la CCPCAM - ZA de Kiella au Faou et le 3^e vendredi du mois au siège de la CCPCAM - ZA de Kerdanvez à Crozon.

En savoir plus sur Tinergie : www.tinergie.fr et www.comcom-crozon.bzh, rubrique Aménagement et cadre de vie/ Logement



L'ADIL À VOTRE SERVICE

Que vous soyez locataire, propriétaire bailleur ou futur propriétaire, l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement), financée par la Communauté de communes à hauteur de 7373 € en 2022, est à votre service.

Elle délivre une information et un conseil neutres, gratuits, sur tous les thèmes du logement et de l'habitat : habitat indigne, relations bailleurs/locataires, relations de voisinage, urbanisme et réglementation de



L'ADIL assure chaque mois des permanences sur le logement.

l'occupation des sols, subventions, financements et aides en faveur de l'habitat, règles de fonctionnement de la copropriété, aspects juridiques et financiers de l'accession à la propriété, prévention des impayés de loyers et des expulsions, fiscalité immobilière...

Permanences sur RDV :

- Le 3^e vendredi du mois (sauf en août) de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 - Communauté de Communes - ZA de Kerdanvez - 29160 Crozon
- Le 2^e vendredi du mois (sauf en août) de 9 h à 12 h - Antenne du Faou - ZA de Quiella - 29590 Le Faou

Les juristes répondent également à vos questions par téléphone, sans rendez-vous, du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30, ainsi que le vendredi aux mêmes horaires.

Renseignements et prise de RDV : 02 98 46 37 38 ou en ligne sur www.adil29.org



160 élus, techniciens et partenaires ont échangé lors du rendez-vous annuel du SCoT autour des enjeux liés aux nouveaux modes d'urbanisation, au changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

URBANISME : RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACE

La Communauté de Communes doit s'engager à réduire sa consommation d'espaces agricoles et naturels dans le cadre de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays de Brest révisé en conséquence.

Le SCoT est un outil de planification stratégique à horizon 20 ans à l'échelle du Pays de Brest dont fait partie la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime.

Le 19 octobre 2022, notre territoire a accueilli au centre culturel L'Améthyste la 9^e édition des rendez-vous du SCoT. Le thème de cette année était la sobriété foncière à l'heure de la loi Climat et Résilience qui fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction de la consommation d'espaces : - 50 % sur les 10 prochaines années par rapport à la période 2011-2021 et zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Le Pays de Brest a déjà entamé une nette baisse de sa consommation de foncier, mais il est tenu de continuer à la réduire de manière significative afin de conserver son potentiel agronomique, forestier et naturel. Un sol non imperméabilisé est également un sol qui retient l'eau, séquestre du carbone, préserve la biodiversité.

- 1 328 hectares consommés entre 2011 et 2021 dans le Pays de Brest
- 96 hectares en Presqu'île de Crozon - Aulne maritime (dont 61 ha pour l'habitat - 1 673 logements autorisés, 13 ha pour l'économie, 22 ha pour divers équipements, infrastructures, carrières...)

- Sur la période 2011-2019, l'évolution du parc de logements montre un accroissement significatif des résidences secondaires et des logements vacants, et a contrario un faible développement des résidences principales conduisant à une érosion démographique (- 1 000 habitants).

Des acteurs publics et privés ont présenté leurs réponses face à cette nécessité de sobriété foncière ; cela peut être par exemple un accompagnement technique et financier des collectivités pour construire davantage dans les centralités en collaboration avec les opérateurs privés. Des solutions existent, elles ne peuvent qu'être encouragées et amplifiées.

QU'EST-CE QUE LE ZAN ?

La démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette) implique une réduction progressive des surfaces nouvellement artificialisées. Il s'agit de limiter les emprises des constructions pour préserver la biodiversité. Il est ainsi demandé aux territoires :

- de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces d'ici 2031 par rapport à la décennie 2011-2021 (orientation nationale qui sera déclinée au niveau local),
- d'arriver à Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour 2050.



*Friche de la Poudrerie à Pont-de-Buis :
changement de destination dans le cadre du renouvellement urbain*



ZA de Keraudren à Camaret : extension

LE PLUIH : UN DOCUMENT ÉVOLUTIF

Approuvé le 17 février 2020, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal va connaître une prochaine modification.

Après avoir déjà initié deux procédures d'évolution du PLUIH, approuvées en mai 2022, portant sur des adaptations mineures et sur l'implantation du nouveau centre de secours de Crozon, la Communauté de Communes s'est engagée dans une nouvelle procédure dite « de modification de droit commun ».

Cette procédure vise d'une part à intégrer des projets communaux et intercommunaux liés à l'habitat ou aux activités économiques et d'autre part à prendre en compte des évolutions réglementaires. Elle ne peut cependant pas changer les orientations stratégiques du PLUIH.

Densification urbaine et ouverture à l'urbanisation

Pour répondre aux importants besoins en logement à l'année, il est envisagé d'actionner plusieurs leviers, parmi lesquels la densification du tissu urbain avec notamment la valorisation des logements vacants (de l'ordre de 300 sur notre territoire) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (voir page 8).



*Rue du Château d'Eau à Crozon :
ouverture à l'urbanisation en densification*

La Communauté de Communes souhaite également proposer l'ouverture à l'urbanisation d'un certain nombre de zones concernées par des projets à vocation d'habitat, d'activités économiques et de tourisme et pour lesquels la réflexion est assez avancée.

Une procédure de plusieurs mois

Ces propositions devront être justifiées notamment auprès de l'État au cours de la procédure de modification. Celle-ci s'inscrit dans une démarche partenariale associant les services de l'État, les Chambres consulaires, le Parc naturel régional d'Armorique, le Pôle métropolitain du Pays de Brest, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, etc. ainsi que la population et les associations locales.

Plusieurs étapes jalonnent cette procédure dont l'approbation est programmée pour la fin du 1^{er} semestre 2023. La concertation préalable se tiendra au cours du 1^{er} trimestre 2023 et l'enquête publique en mai juin 2023.



Lanvéoc : changement de destination

COMMENT FAIRE DES ÉCONOMIES DE CHAUFFAGE?



Chauffer son logement peut vite faire grimper la facture d'énergie, surtout dans le contexte actuel de montée des prix. Voici quelques conseils d'Éner'gence pour faire des économies.

Baisser le chauffage de 1 °C permet de réduire en moyenne de 7 % la consommation d'énergie. D'où l'importance de choisir la bonne température pour chaque pièce : en journée, 19 °C dans les pièces occupées et 17 °C dans les pièces non occupées. La nuit, une température de 17 °C suffit. Les robinets thermostatiques permettent de réguler la température radiateur par radiateur (coût environ 100 € l'unité) et les thermostats d'ambiance la température du logement (environ 300 €). À la clé, une baisse de 5 à 15 % de la facture annuelle de chauffage.



Un thermostat permet de réguler la température des pièces.

Il existe aussi des gestes simples qui augmentent le confort thermique ressenti, comme fermer les volets à la tombée du jour, installer des rideaux épais aux fenêtres que l'on tire la nuit, poser des

bas de porte sur les portes donnant sur l'extérieur afin de limiter les infiltrations d'air et penser à fermer les portes des pièces peu chauffées.

Mais avant tout, il faut veiller à l'isolation du bâtiment. Un logement mal isolé laisse s'échapper la chaleur et oblige à chauffer plus, ce qui se répercute sur les factures d'énergie. Pour tout conseil sur la rénovation énergétique, n'hésitez pas à contacter Tinergie au 02 98 33 20 09.

À noter : Grâce au site internet monecowatt.fr et à l'application EcoWatt, vous pouvez savoir à quel moment réduire votre consommation pour faire un geste citoyen et aider à éviter les coupures d'électricité : baisse du chauffage, fermeture des volets et/ou rideaux dès la tombée de la nuit ou en cas d'absence, réduction des éclairages, report de l'utilisation des appareils électriques les plus consommateurs... Chaque geste compte !

INTERNET : UN IMPACT FORT SUR LE CLIMAT

La consommation énergétique liée à internet pourrait représenter en 2030 l'équivalent de la consommation énergétique mondiale de 2008. Il est pourtant possible de réduire notre empreinte carbone lorsque nous surfons sur internet ou échangeons des courriels.

Chrome, Internet Explorer et Firefox sont les navigateurs les plus gourmands en énergie. Pour limiter l'impact de nos recherches web, l'Ademe conseille de choisir un navigateur classé A, comme Ecosia. Il suffit de changer l'adresse de notre moteur de recherche par défaut (dans les outils ou les paramètres) et le tour est joué !

Autre astuce qui permet de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre : limiter l'usage des moteurs de recherche. Pour cela, on peut entrer directement l'adresse du site internet, utiliser l'historique pour retrouver un site, créer des favoris lorsque l'on consulte régulièrement un site, et enfin utiliser des mots-clés précis pour limiter la sollicitation des serveurs.

L'impact climatique d'un courriel augmente avec le poids des pièces jointes et le nombre de destinataires.

Il faut donc avant tout diminuer le nombre de destinataires, ne pas utiliser systématiquement le bouton « répondre à tous » et réduire le poids des pièces jointes. Enfin, éteindre son ordinateur et sa connexion internet au moins durant la nuit permet également de réduire sa consommation électrique.



Les data centers consomment énormément d'énergie.

Source : Ademe



Le nouveau réservoir de Crozon permet une plus grande autonomie en cas de difficultés d'approvisionnement.

L'EAU POTABLE, UNE RESSOURCE DE PLUS EN PLUS PRÉCIEUSE

L'été et l'automne derniers, la situation en matière d'eau potable a été très tendue dans le Finistère, suscitant des craintes sur l'approvisionnement en eau de notre territoire.

Notre alimentation en eau dépend en grande partie du syndicat mixte de l'Aulne, qui fournit un tiers du Finistère. Or, de mi-juin jusqu'à mi-octobre, le débit de l'Aulne a dû être maintenu artificiellement par des lâchers depuis le réservoir de Saint-Michel dans les Monts d'Arrée, dont les réserves ont failli s'épuiser. Le service de l'Eau remercie d'ailleurs les habitants qui ont raisonné leur utilisation de l'eau et ainsi contribué à éviter une rupture d'approvisionnement. Heureusement, les précipitations de l'automne ont finalement permis de recharger les cours d'eau, puis les nappes souterraines dont le niveau reste cependant plus bas que la normale.

Dans les années à venir, ces difficultés d'approvisionnement ne peuvent que s'amplifier en raison du changement climatique : une hausse moyenne de la température de 1 °C signifie plus de sécheresses, des fortes pluies moins efficaces pour recharger les nappes, la montée du niveau de la mer. Ces phénomènes impactent les réserves d'eau dans le Finistère, dont la particularité géologique explique que 70 % de sa ressource est prélevée dans les cours d'eau, particulièrement vulnérables en cas de sécheresse.

Les actions

Devant l'importance de l'enjeu, les élus communautaires ont décidé de mettre en place plusieurs actions selon 5 axes :

- Réduire les pertes d'eau du réseau : prévoir des moyens supplémentaires pour la recherche et la réparation des fuites et investir encore davantage dans le renouvellement du réseau vieillissant,
- Rechercher de nouvelles ressources,

- Mettre en place un programme d'économies d'eau (recrutement d'un chargé de missions pour sensibiliser et accompagner les habitants, collectivités, écoles, entreprises...),
- Revoir les règles d'urbanisme pour imposer la récupération des eaux de pluie,
- Modifier la grille tarifaire pour inciter aux économies d'eau.

À noter que le nouveau réservoir de Crozon mis en service en décembre permet une autonomie de 24 h en période estivale contre 6 h auparavant en cas de difficulté d'approvisionnement, grâce à sa capacité de 2 800 m³ au lieu de 750 m³.

Récupérateurs d'eau de pluie

Équipez-vous d'un récupérateur d'eau à moindre frais, grâce à un bon de réduction (15 € pour une cuve d'environ 300 litres – 20 € pour une cuve d'environ 500 litres) à retirer avant l'achat auprès du service de l'eau (merci d'apporter votre facture d'eau).

Contact : Service Eau – Tél. 02 98 27 06 16

En savoir plus : www.comcom-crozon.bzh, rubrique Environnement/Eau/Économies d'eau





Les participants ont appris différentes techniques lors d'ateliers.



Fabrication d'une haie sèche.

DÉFI JARDIN ZÉRO DÉCHET

Le défi jardin zéro déchet, piloté par la Communauté de Communes et le Symeed29*, a eu lieu de mars à octobre 2022.

10 familles volontaires, accompagnées par la Maison de la bio et l'association Vert le jardin, ont appris comment transformer les déchets verts en ressources. Depuis, aucun participant n'a eu besoin de se rendre en déchèterie et tous en parlent autour d'eux! Voici leurs témoignages sur cette expérience menée pendant 8 mois.

HUGUETTE ET ROBERT (Camaret) :

Ils souhaitent réduire leurs trajets en déchèterie et avoir moins de travail dans leur grand jardin. « Le bilan est plutôt positif, bien qu'il y ait encore du travail pour arriver au résultat final! Notre astuce préférée : le paillage des parterres avec tonte de pelouse et feuilles mortes pour éviter le désherbage; nous avons même acheté un broyeur pour fabriquer notre paillage. Nous comptons poursuivre la technique des « lasagnes » car nous avons envie d'un jardin nourricier. »

FRÉDÉRIC ET TAMARA (Telgruc) :

Nouvellement installés, leur but était de créer un potager, améliorer leurs pratiques et éviter d'aller en déchèterie.



Le broyat de tailles de haies et de feuilles est utilisé pour le paillage ou pour alimenter le compost.

« Le défi était très intéressant, mais on est restés sur notre faim car on aurait eu envie d'en découvrir encore plus. Nous avons appris à enrichir notre sol nous-mêmes.

Le broyage des tailles de haie à la tondeuse a été une révélation! Ce que l'on retient : arrêter d'appauvrir

le sol, faire du « laisser sur place », tondre plus haut pour préserver la pelouse de la sécheresse... »

FRANÇOIS (Pont de Buis) : Il était curieux d'apprendre les bonnes pratiques en étant guidé. « Le défi était pratique et concret, avec des échanges réels. J'ai appris à réutiliser les tailles pour faire des « haies sèches », à concevoir le jardin autrement. Je compte bien poursuivre toutes les actions, le compost, le paillage... et remplacer certaines essences de plants pour faire moins de tailles. Un conseil à ceux qui veulent se lancer? Être « fainéant » et laisser faire! Limiter la tonte, laisser des abris et milieux variés pour la biodiversité : crapauds, orvets, hérissons... »

ÉMILIE ET MAXIME (Crozon) :

Leur objectif : diminuer les déchets et apprendre de nouvelles pratiques. « Les techniques apprises permettent une meilleure fertilité et productivité au potager, mais aussi un gain de temps : le fait de ne rien jeter, les tontes en paillage... Nous avons aussi trouvé très utile la pratique des haies sèches qui permettent de faire facilement des cloisonnements en réutilisant les branchages. »

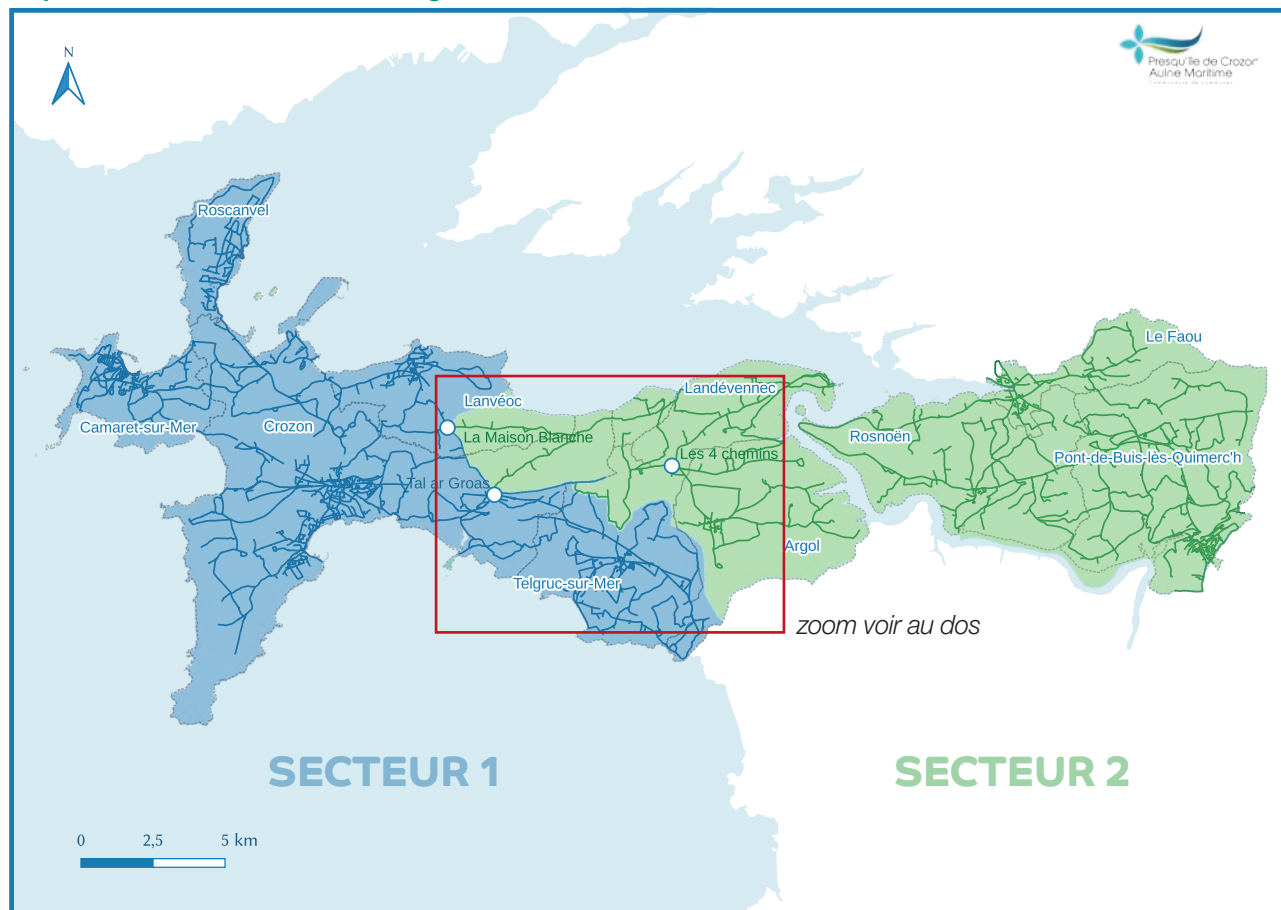
CARMEN (Lanvéoc) a participé au défi afin d'acquérir les connaissances et les outils pour bien faire. « Le bilan est très positif : le défi m'a donné l'impulsion et les résultats sont visibles à court terme. J'ai commencé à transmettre autour de moi les bonnes pratiques : le mulching, le paillage de feuilles et de tontes, les plantes mellifères, l'accueil de la biodiversité... Je conseille de commencer par des actions simples, sans se fixer des objectifs trop ambitieux. »

En savoir plus : Conseils et astuces sur symette.bzh

*Syndicat mixte pour la gestion durable des déchets en Finistère

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE DÉTACHABLE

Repérez votre secteur de collecte grâce à cette carte.



CALENDRIER DE COLLECTE 2023

Secteur 01 - Ouest



Semaine de collecte

Jour de collecte (identique à 2022)

- Déchets recyclables (bac à couvercle jaune)
- Ordures ménagères (bac à couvercle vert)

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

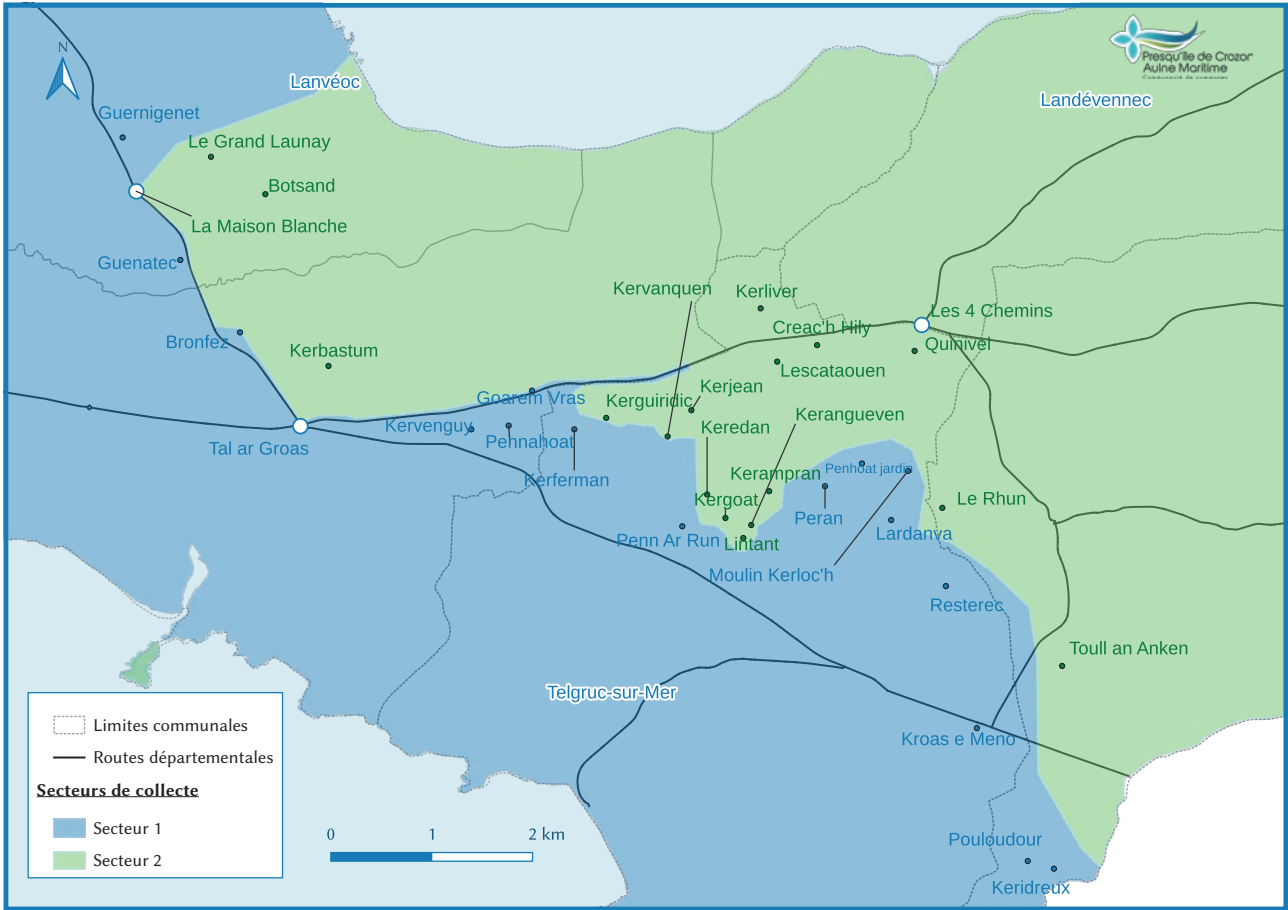
En cas de doute, consultez la carte des jours de collecte sur www.comcom-crozon.bzh, rubrique Environnement – Déchets

La collecte a lieu les jours fériés, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier. A titre exceptionnel, toutes les collectes de la semaine 52 seront décalées au lendemain.

Conception - réalisation : Com' à l'Ouest - 02 98 73 58 80

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
52	01 - Dimanche	01 - Mercredi	01 - Mercredi	01 - Samedi	01 - Lundi	01 - Jeudi	01 - Samedi	01 - Mardi	01 - Vendredi	01 - Dimanche	01 - Mercredi	01 - Vendredi
01	02 - Lundi	02 - Jeudi	02 - Jeudi	02 - Dimanche	02 - Mardi	02 - Vendredi	02 - Dimanche	02 - Mercredi	02 - Samedi	02 - Lundi	02 - Jeudi	02 - Samedi
02	03 - Mardi	03 - Vendredi	03 - Vendredi	03 - Lundi	03 - Mercredi	03 - Samedi	03 - Lundi	03 - Jeudi	03 - Dimanche	03 - Mardi	03 - Vendredi	03 - Dimanche
03	04 - Mercredi	04 - Samedi	04 - Samedi	04 - Mardi	04 - Jeudi	04 - Dimanche	04 - Mardi	04 - Vendredi	04 - Mercredi	04 - Samedi	04 - Samedi	04 - Lundi
04	05 - Jeudi	05 - Dimanche	05 - Dimanche	05 - Mercredi	05 - Vendredi	05 - Lundi	05 - Mercredi	05 - Samedi	05 - Mardi	05 - Jeudi	05 - Dimanche	05 - Mardi
05	06 - Vendredi	06 - Lundi	06 - Lundi	06 - Jeudi	06 - Samedi	06 - Mardi	06 - Jeudi	06 - Dimanche	06 - Mercredi	06 - Vendredi	06 - Lundi	06 - Mercredi
06	07 - Samedi	07 - Mardi	07 - Mardi	07 - Vendredi	07 - Dimanche	07 - Mercredi	07 - Vendredi	07 - Lundi	07 - Jeudi	07 - Samedi	07 - Mardi	07 - Jeudi
07	08 - Dimanche	08 - Mercredi	08 - Mercredi	08 - Samedi	08 - Lundi	08 - Jeudi	08 - Samedi	08 - Mardi	08 - Vendredi	08 - Dimanche	08 - Mercredi	08 - Vendredi
08	09 - Lundi	09 - Jeudi	09 - Jeudi	09 - Dimanche	09 - Mardi	09 - Vendredi	09 - Dimanche	09 - Mercredi	09 - Samedi	09 - Lundi	09 - Jeudi	09 - Samedi
09	10 - Mardi	10 - Vendredi	10 - Vendredi	10 - Lundi	10 - Mercredi	10 - Samedi	10 - Lundi	10 - Jeudi	10 - Dimanche	10 - Mardi	10 - Vendredi	10 - Dimanche
10	11 - Mercredi	11 - Samedi	11 - Samedi	11 - Mardi	11 - Jeudi	11 - Dimanche	11 - Mardi	11 - Vendredi	11 - Lundi	11 - Mercredi	11 - Samedi	11 - Lundi
11	12 - Jeudi	12 - Dimanche	12 - Dimanche	12 - Mercredi	12 - Vendredi	12 - Lundi	12 - Mercredi	12 - Samedi	12 - Mardi	12 - Jeudi	12 - Dimanche	12 - Mardi
12	13 - Vendredi	13 - Lundi	13 - Lundi	13 - Jeudi	13 - Samedi	13 - Mardi	13 - Jeudi	13 - Dimanche	13 - Mercredi	13 - Vendredi	13 - Lundi	13 - Mercredi
13	14 - Samedi	14 - Mardi	14 - Mardi	14 - Vendredi	14 - Dimanche	14 - Mercredi	14 - Vendredi	14 - Lundi	14 - Jeudi	14 - Samedi	14 - Mardi	14 - Jeudi
14	15 - Dimanche	15 - Mercredi	15 - Mercredi	15 - Samedi	15 - Lundi	15 - Jeudi	15 - Samedi	15 - Mardi	15 - Vendredi	15 - Dimanche	15 - Mercredi	15 - Vendredi
15	16 - Lundi	16 - Jeudi	16 - Jeudi	16 - Dimanche	16 - Mardi	16 - Vendredi	16 - Dimanche	16 - Mercredi	16 - Samedi	16 - Lundi	16 - Jeudi	16 - Samedi
16	17 - Mardi	17 - Vendredi	17 - Vendredi	17 - Lundi	17 - Mercredi	17 - Samedi	17 - Lundi	17 - Jeudi	17 - Dimanche	17 - Mardi	17 - Vendredi	17 - Dimanche
17	18 - Mercredi	18 - Samedi	18 - Samedi	18 - Mardi	18 - Jeudi	18 - Dimanche	18 - Mardi	18 - Vendredi	18 - Lundi	18 - Mercredi	18 - Samedi	18 - Lundi
18	19 - Jeudi	19 - Dimanche	19 - Dimanche	19 - Mercredi	19 - Vendredi	19 - Lundi	19 - Mercredi	19 - Samedi	19 - Mardi	19 - Jeudi	19 - Dimanche	19 - Mardi
19	20 - Vendredi	20 - Lundi	20 - Lundi	20 - Jeudi	20 - Samedi	20 - Mardi	20 - Jeudi	20 - Dimanche	20 - Mercredi	20 - Vendredi	20 - Lundi	20 - Mercredi
20	21 - Samedi	21 - Mardi	21 - Mardi	21 - Vendredi	21 - Dimanche	21 - Mercredi	21 - Vendredi	21 - Lundi	21 - Jeudi	21 - Samedi	21 - Mardi	21 - Jeudi
21	22 - Dimanche	22 - Mercredi	22 - Mercredi	22 - Samedi	22 - Lundi	22 - Jeudi	22 - Samedi	22 - Mardi	22 - Vendredi	22 - Dimanche	22 - Mercredi	22 - Vendredi
22	23 - Lundi	23 - Jeudi	23 - Jeudi	23 - Dimanche	23 - Mardi	23 - Vendredi	23 - Dimanche	23 - Mercredi	23 - Samedi	23 - Lundi	23 - Jeudi	23 - Samedi
23	24 - Mardi	24 - Vendredi	24 - Vendredi	24 - Lundi	24 - Mercredi	24 - Samedi	24 - Lundi	24 - Jeudi	24 - Dimanche	24 - Mardi	24 - Vendredi	24 - Dimanche
24	25 - Mercredi	25 - Samedi	25 - Samedi	25 - Mardi	25 - Jeudi	25 - Dimanche	25 - Mardi	25 - Vendredi	25 - Lundi	25 - Mercredi	25 - Samedi	25 - Lundi
25	26 - Jeudi	26 - Dimanche	26 - Dimanche	26 - Mercredi	26 - Vendredi	26 - Lundi	26 - Mercredi	26 - Samedi	26 - Mardi	26 - Jeudi	26 - Dimanche	26 - Mardi
26	27 - Vendredi	27 - Lundi	27 - Lundi	27 - Jeudi	27 - Samedi	27 - Mardi	27 - Jeudi	27 - Dimanche	27 - Mercredi	27 - Vendredi	27 - Lundi	27 - Mercredi
27	28 - Samedi	28 - Mardi	28 - Mardi	28 - Vendredi	28 - Dimanche	28 - Mercredi	28 - Vendredi	28 - Lundi	28 - Jeudi	28 - Samedi	28 - Mardi	28 - Jeudi
28	29 - Dimanche	29 - Mercredi	29 - Mercredi	29 - Samedi	29 - Lundi	29 - Jeudi	29 - Samedi	29 - Mardi	29 - Vendredi	29 - Dimanche	29 - Mercredi	29 - Vendredi
29	30 - Lundi	30 - Jeudi	30 - Jeudi	30 - Dimanche	30 - Mardi	30 - Vendredi	30 - Dimanche	30 - Mercredi	30 - Samedi	30 - Lundi	30 - Jeudi	30 - Samedi
30	31 - Mardi	31 - Vendredi	31 - Vendredi	31 - Mercredi	31 - Samedi	31 - Lundi	31 - Mercredi	31 - Samedi	31 - Mardi	31 - Vendredi	31 - Lundi	31 - Dimanche

DÉTAIL DU DÉCOUPAGE ENTRE LES DEUX SECTEURS DE COLLECTE



CALENDRIER DE COLLECTE 2023

Secteur 02 - Est



Semaine de collecte

Jour de collecte (identique à 2022)

- Déchets recyclables (bac à couvercle jaune)
- Ordures ménagères (bac à couvercle vert)

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

En cas de doute, consultez la carte des jours de collecte sur www.comcom-crozon.bzh, rubrique Environnement – Déchets

La collecte a lieu les jours fériés, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier. A titre exceptionnel, toutes les collectes de la semaine 52 seront décalées au lendemain.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
52	01 - Dimanche	01 - Mercredi	01 - Mercredi	01 - Samedi	01 - Lundi	01 - Jeudi	01 - Samedi	01 - Mardi	01 - Vendredi	01 - Dimanche	01 - Mercredi	01 - Vendredi
	02 - Lundi	02 - Jeudi	02 - Jeudi	02 - Dimanche	02 - Mardi	02 - Vendredi	02 - Dimanche	02 - Mercredi	02 - Samedi	02 - Lundi	02 - Jeudi	02 - Samedi
	03 - Mardi	03 - Vendredi	03 - Vendredi	03 - Lundi	03 - Mercredi	03 - Samedi	03 - Lundi	03 - Jeudi	03 - Dimanche	03 - Mardi	03 - Vendredi	03 - Dimanche
	04 - Mercredi	04 - Samedi	04 - Samedi	04 - Mardi	04 - Jeudi	04 - Dimanche	04 - Mardi	04 - Vendredi	04 - Lundi	04 - Mercredi	04 - Samedi	04 - Lundi
01	05 - Jeudi	05 - Dimanche	05 - Dimanche	05 - Mercredi	05 - Vendredi	05 - Lundi	05 - Mercredi	05 - Samedi	05 - Mardi	05 - Jeudi	05 - Dimanche	05 - Mardi
	06 - Vendredi	06 - Lundi	06 - Lundi	06 - Jeudi	06 - Samedi	06 - Mardi	06 - Jeudi	06 - Dimanche	06 - Mercredi	06 - Vendredi	06 - Lundi	06 - Mercredi
	07 - Samedi	07 - Mardi	07 - Mardi	07 - Vendredi	07 - Dimanche	07 - Mercredi	07 - Vendredi	07 - Lundi	07 - Jeudi	07 - Samedi	07 - Mardi	07 - Jeudi
	08 - Dimanche	08 - Mercredi	08 - Mercredi	08 - Samedi	08 - Lundi	08 - Jeudi	08 - Samedi	08 - Mardi	08 - Vendredi	08 - Dimanche	08 - Mercredi	08 - Vendredi
	09 - Lundi	09 - Jeudi	09 - Jeudi	09 - Dimanche	09 - Mardi	09 - Vendredi	09 - Dimanche	09 - Mercredi	09 - Samedi	09 - Lundi	09 - Jeudi	09 - Samedi
	10 - Mardi	10 - Vendredi	10 - Vendredi	10 - Lundi	10 - Mercredi	10 - Samedi	10 - Lundi	10 - Jeudi	10 - Dimanche	10 - Mardi	10 - Vendredi	10 - Dimanche
	11 - Mercredi	11 - Samedi	11 - Samedi	11 - Mardi	11 - Jeudi	11 - Dimanche	11 - Mardi	11 - Vendredi	11 - Lundi	11 - Mercredi	11 - Samedi	11 - Lundi
02	12 - Jeudi	12 - Dimanche	12 - Dimanche	12 - Mercredi	12 - Vendredi	12 - Lundi	12 - Mercredi	12 - Samedi	12 - Mardi	12 - Jeudi	12 - Dimanche	12 - Mardi
	13 - Vendredi	13 - Lundi	13 - Lundi	13 - Jeudi	13 - Samedi	13 - Mardi	13 - Jeudi	13 - Dimanche	13 - Mercredi	13 - Vendredi	13 - Lundi	13 - Mercredi
	14 - Samedi	14 - Mardi	14 - Mardi	14 - Vendredi	14 - Dimanche	14 - Mercredi	14 - Vendredi	14 - Lundi	14 - Jeudi	14 - Samedi	14 - Mardi	14 - Jeudi
	15 - Dimanche	15 - Mercredi	15 - Mercredi	15 - Samedi	15 - Lundi	15 - Jeudi	15 - Samedi	15 - Mardi	15 - Vendredi	15 - Dimanche	15 - Mercredi	15 - Vendredi
	16 - Lundi	16 - Jeudi	16 - Jeudi	16 - Dimanche	16 - Mardi	16 - Vendredi	16 - Dimanche	16 - Mercredi	16 - Samedi	16 - Lundi	16 - Jeudi	16 - Samedi
	17 - Mardi	17 - Vendredi	17 - Vendredi	17 - Lundi	17 - Mercredi	17 - Samedi	17 - Lundi	17 - Jeudi	17 - Dimanche	17 - Mardi	17 - Vendredi	17 - Dimanche
	18 - Mercredi	18 - Samedi	18 - Samedi	18 - Mardi	18 - Jeudi	18 - Dimanche	18 - Mardi	18 - Vendredi	18 - Lundi	18 - Mercredi	18 - Samedi	18 - Lundi
	19 - Jeudi	19 - Dimanche	19 - Dimanche	19 - Mercredi	19 - Vendredi	19 - Lundi	19 - Mercredi	19 - Samedi	19 - Mardi	19 - Jeudi	19 - Dimanche	19 - Mardi
	20 - Vendredi	20 - Lundi	20 - Lundi	20 - Jeudi	20 - Samedi	20 - Mardi	20 - Jeudi	20 - Dimanche	20 - Mercredi	20 - Vendredi	20 - Lundi	20 - Mercredi
	21 - Samedi	21 - Mardi	21 - Mardi	21 - Vendredi	21 - Dimanche	21 - Mercredi	21 - Vendredi	21 - Lundi	21 - Jeudi	21 - Samedi	21 - Mardi	21 - Jeudi
	22 - Dimanche	22 - Mercredi	22 - Mercredi	22 - Samedi	22 - Lundi	22 - Jeudi	22 - Samedi	22 - Mardi	22 - Vendredi	22 - Dimanche	22 - Mercredi	22 - Vendredi
	23 - Lundi	23 - Jeudi	23 - Jeudi	23 - Dimanche	23 - Mardi	23 - Vendredi	23 - Dimanche	23 - Mercredi	23 - Samedi	23 - Lundi	23 - Jeudi	23 - Samedi
	24 - Mardi	24 - Vendredi	24 - Vendredi	24 - Lundi	24 - Mercredi	24 - Samedi	24 - Lundi	24 - Jeudi	24 - Dimanche	24 - Mardi	24 - Vendredi	24 - Dimanche
	25 - Mercredi	25 - Samedi	25 - Samedi	25 - Mardi	25 - Jeudi	25 - Dimanche	25 - Mardi	25 - Vendredi	25 - Lundi	25 - Mercredi	25 - Samedi	25 - Lundi
	26 - Jeudi	26 - Dimanche	26 - Dimanche	26 - Mercredi	26 - Vendredi	26 - Lundi	26 - Mercredi	26 - Samedi	26 - Mardi	26 - Jeudi	26 - Dimanche	26 - Mardi
	27 - Vendredi	27 - Lundi	27 - Lundi	27 - Jeudi	27 - Samedi	27 - Mardi	27 - Jeudi	27 - Dimanche	27 - Mercredi	27 - Vendredi	27 - Lundi	27 - Mercredi
	28 - Samedi	28 - Mardi	28 - Mardi	28 - Vendredi	28 - Dimanche	28 - Mercredi	28 - Vendredi	28 - Lundi	28 - Jeudi	28 - Samedi	28 - Mardi	28 - Jeudi
	29 - Dimanche			29 - Samedi	29 - Lundi	29 - Jeudi	29 - Samedi	29 - Mardi	29 - Vendredi	29 - Dimanche	29 - Mercredi	29 - Vendredi
	30 - Lundi			30 - Dimanche	30 - Mardi	30 - Vendredi	30 - Dimanche	30 - Mercredi	30 - Samedi	30 - Lundi	30 - Jeudi	30 - Samedi
	31 - Mardi			31 - Mercredi	31 - Vendredi	31 - Lundi	31 - Lundi	31 - Jeudi	31 - Mardi	31 - Vendredi	31 - Mercredi	31 - Dimanche



Comme Marie,
participez à
Bienvenue
dans ma maison
presque zéro déchet

© S'y mettre

BIENVENUE DANS MA MAISON PRESQUE ZÉRO DÉCHET!

Après le défi Jardin zéro déchet qui a été une vraie réussite, une nouvelle action est lancée par la Communauté de Communes et « S'y mettre : Bienvenue dans ma Maison presque Zéro Déchet ».

Cet événement est organisé les 1^{er} et 2 avril 2023 dans le Finistère. Il a pour but de faire découvrir la démarche zéro déchet, lors d'un rendez-vous unique qui promet de belles rencontres.

Durant un week-end, une centaine de maisons et appartements engagés dans une démarche « presque zéro déchet » partageront leurs astuces et bonnes pratiques avec les visiteurs.

Recrutement en cours des foyers volontaires

S'y mettre lance un appel auprès des foyers volontaires pour participer à cet événement unique.

Durant deux jours, chaque foyer accueillera un public désireux découvrir les pratiques zéro déchet. À travers des gestes simples et des solutions accessibles, ces temps d'échange permettront de donner à d'autres Finistériens l'envie de s'y mettre!

Pour participer, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mardi 24 janvier 2023 sur le site bienvenue.symettre.bzh.

Un temps dédié à la rencontre et la convivialité

Bienvenue dans ma Maison presque Zéro Déchet est un événement gratuit et ouvert à tous.

Vous pourrez y découvrir des solutions accessibles qui permettent de freiner l'impact de votre consommation sur l'environnement. Dans un cadre convivial et naturel, les foyers volontaires ouvrent leurs portes afin de présenter leurs actions pour la réduction des déchets et d'encourager une consommation responsable.

S'Y METTRE
C'EST QUOI?



S'y mettre est un site web plein de ressources pour s'engager dans une consommation responsable. Il accompagne les Finistériens et propose des astuces pour avancer petit à petit vers un style de vie durable.

L'objectif de l'évènement est de :

- Valoriser le mode de vie presque zéro déchet
- Partager des astuces zéro déchet et des actions à la portée de tous
- Créer du lien avec des personnes qui s'engagent pour un style de vie durable
- S'inspirer et échanger sur la consommation responsable

En savoir plus : <https://bienvenue.symettre.bzh/>



GUIDE « MON JARDIN ZÉRO DÉCHET »

Le guide « Mon jardin zéro déchet - Toutes les astuces pour réduire et valoriser les déchets végétaux de mon jardin », édité par S'y mettre et l'Ademe, est disponible à l'accueil de la Communauté de Communes.





ATTENTION AUX PLANTES INVASIVES

Certaines plantes exotiques prolifèrent et supplantent progressivement la flore sauvage indigène en disséminant leurs graines dans le vent ou en repoussant à partir des déchets végétaux jetés en pleine nature.

Vous pouvez contribuer à protéger nos précieux espaces naturels en choisissant de manière avisée les plantes de votre jardin, en éradiquant les espèces exotiques envahissantes et en jetant vos déchets végétaux de manière responsable.

Voici, pour vous aider, le premier d'une série de fiches à ce sujet.

Pour en savoir plus :

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

WANTED

L'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)



DESCRIPTION

- Plante originaire d'Amérique du Sud
- Reproduction par dissémination des graines contenues dans les plumeaux (1 plant fournit 10 millions de graines...)

NUISANCES

- Perte de biodiversité : expansion rapide au détriment de la végétation indigène
- Pour l'homme : feuilles très coupantes ! / allergie (due au pollen) / plante hautement inflammable

MÉTHODES DE LUTTE Attention : Porter des gants !

- Ne pas la planter ! • Couper les plumeaux avant leur maturation en automne (pour éviter la dispersion des graines)
- Faucher à ras à l'aide d'un taille-haie, d'une bêche ou d'une scie manuelle. Puis bâcher la souche résiduelle pour empêcher la plante de capter la lumière (bâche agricole à enterrer dans le sol tout autour, pose de 2 ans minimum)
- **OU** Arracher la touffe : extirper la plante du sol en emportant le maximum de racines (utiliser une débroussailluse ou une tractopelle pour les gros plants)

TRAITEMENT DES DÉCHETS Réserve aux particuliers

- Mettre les plumeaux dans des sacs poubelle bien fermés et les déposer dans la benne « incinérables » en déchèterie
- Apporter les touffes (sans les plumeaux !) et les racines (après avoir enlevé la terre et les pierres associées) sur les espaces de stockage dédiés aux invasives dans les zones « déchets verts » des déchèteries de Crozon et Rosnoën (si déchets volumineux : prévenir en amont le service Déchets au 02 98 16 02 51)

OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE

Pointe de Pen Hir –
Camaret-sur-mer

L'Opération Grand Site est une démarche proposée par l'État aux collectivités territoriales qui abritent des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Cette démarche permet de répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés, et a pour finalité d'accompagner le territoire vers l'obtention du label Grand Site de France.

Un diagnostic élaboré en 2020 par des bureaux d'études a mis en évidence le caractère emblématique du territoire et sa richesse patrimoniale. Il a également pointé les pressions touristiques de plus en plus difficiles à maîtriser qui s'exercent sur ces patrimoines et qui doivent être gérées localement.

Plusieurs problématiques mettant en péril l'équilibre du territoire ont été identifiées : concentration de la fréquentation sur le littoral et saturation des trois pointes emblématiques, flux de véhicules et stationnement anarchique, manque de certains aménagements touristiques (signalétique, déplacements doux, sanitaires...), risque de dégradation des paysages, impact sur la qualité de vie des résidents, conflits d'usage...

L'Opération Grand Site s'articulera avec les autres outils déjà déployés sur le territoire et fournira une vision d'ensemble en matière de préservation des espaces naturels et des paysages. La démarche n'apporte aucune nouvelle contrainte. Les obligations

réglementaires sont liées aux outils de protection déjà existants : sites classés et inscrits, Réserve Naturelle Régionale, Natura 2000...

La démarche permettra une réflexion du territoire dans sa globalité, avec une cohérence des politiques en matière d'accueil des visiteurs et d'aménagement du territoire, identifiant les sites à protéger et ceux pouvant être davantage ouverts au public.

Ne pas accueillir plus mais mieux

La démarche n'est pas une action de promotion touristique et n'a pas pour but d'amplifier le phénomène de fréquentation mais plutôt de promouvoir un accueil rationalisé des visiteurs.

L'organisation des flux de visiteurs, l'aménagement des sites naturels, l'amélioration des conditions d'accès aux sites, le déploiement des mobilités douces, l'intégration paysagère des stationnements sont des actions qui pourraient s'intégrer dans la démarche Opération Grand Site. L'aménagement, l'équipement et la gestion des sites se feront en équilibre avec la préservation des patrimoines et des usages qui s'y pratiquent.

Le territoire constitue un lieu de vie pour les résidents qui ne doivent pas se sentir dépossédés ; c'est pourquoi les habitants des Grands Sites sont des acteurs fondamentaux dans la démarche qui s'appuie sur la concertation.

La Communauté de communes souhaite mettre en œuvre une approche participative qui reposera sur une définition collective du projet en impliquant les populations locales afin d'intégrer leur point de vue, leurs attentes et leur connaissance du territoire.





La saison touristique 2022 a été marquée par un retour à la normale après les aléas des années précédentes liés à la pandémie de Covid-19. La fréquentation a été en hausse et les touristes étrangers ont fait leur retour.

L'Adeupa*, dans sa note de conjoncture d'octobre 2022, souligne que la France a été compétitive pour la clientèle étrangère dans un contexte de conflits mondiaux et d'inflation. Au niveau national, la Bretagne est apparue comme une valeur refuge en raison des fortes chaleurs des dernières années.

85 % des professionnels interrogés se sont dits satisfaits de leur saison, même si certains notent un pouvoir d'achat plus limité. Autre bémol, restaurateurs et hôteliers ont connu des difficultés de recrutement des saisonniers particulièrement marquantes cette année.

L'accueil des visiteurs

En presqu'île de Crozon - Aulne maritime, les visiteurs français fréquentant les Offices de Tourisme sont principalement originaires de Bretagne (28 %), d'Île de France (17 %), d'Auvergne/Rhône Alpes (17 %), et des Pays de la Loire (15 %). Les principales nationalités étrangères sont les Allemands et les Belges (peu de Britanniques).

Les principales demandes ont porté sur les hébergements, le patrimoine naturel et culturel, les balades en mer (croisières vers les îles...). À noter une forte progression des demandes concernant le vélo : points de location, circuits, pistes...

Le personnel a sensibilisé les visiteurs aux bonnes pratiques et au respect de la nature (embouts des bâtons de marche, gestion des déchets, stationnement...) et mis en valeur l'ensemble du territoire afin d'éviter une trop forte affluence sur certains sites victimes de leur notoriété.

Une météo exceptionnelle

Que ce soit en termes d'ensoleillement (1 300 heures d'avril à septembre), de températures (18,7 °C en moyenne en juillet-août, nuits comprises) ou de pluviométrie (à son plus bas niveau avec 250 mm), l'évolution du climat a été tangible cette saison, avec des conséquences qui posent question : incendies, menace sur la ressource en eau...

UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

L'Office de Tourisme communautaire s'est doté d'une nouvelle identité visuelle dans le cadre de sa réflexion stratégique. Au-delà d'une publicité classique dont notre territoire a moins besoin aujourd'hui, il souhaitait disposer d'une signature capable non seulement de mettre en valeur la singularité du territoire, mais aussi de porter l'orientation de tourisme durable qu'il souhaite donner et partager avec les visiteurs et les habitants.

Cette nouvelle signature a été travaillée avec l'agence de communication « D'une idée l'autre ».

Elle figurera désormais sur tous les outils de communication de l'office de tourisme communautaire.



*Agence d'urbanisme Brest-Bretagne



Inauguration de la Maison de l'Alimentation Itinérante sur la Place Léon Blum à Crozon, le 21 octobre 2022

LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

La Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime élabore actuellement son Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Après un premier diagnostic alimentaire et agricole réalisé en 2019 ayant mobilisé de nombreux acteurs professionnels, habitants et visiteurs, la Communauté de Communes cible la participation des acteurs et habitants de l'intercommunalité autour des enjeux du « bien manger », de la santé, de la solidarité avec les producteurs locaux et de la valorisation des circuits courts.

Le Projet Alimentaire de Territoire est labellisé comme PAT émergent de niveau 1 depuis août 2021.

Il comporte trois axes d'actions :

- Permettre une alimentation locale et durable accessible à tous ;
- Informer sur les atouts propres du territoire et les promouvoir ;
- Coopérer pour le développement agricole local.

Le PAT prévoit la mise en place d'actions variées autour du système alimentaire local (approvisionnement en produits de qualité et durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation à la population à l'alimentation durable, etc.) tout au long de sa mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes a accueilli la 5^e étape de la Maison de l'Alimentation Itinérante sur la place Léon Blum à Crozon du 21 octobre au 7 novembre 2022, en partenariat avec le Parc Naturel Régional d'Armorique qui dispose aussi d'un PAT. Cette étape a été rythmée par de nombreuses animations en faveur du bien-manger (ateliers cuisine durable, ateliers zéro déchet, ciné-débats...).

Et en 2023 ? Le plan d'actions sera défini à la suite des groupes de travail, s'organisant entre les mois de novembre et de février autour des thématiques « Restauration collective », « Justice sociale et santé », « Promotion et communication » et « Agriculture ».

Deux actions ont déjà été identifiées pour cette nouvelle année : une journée dédiée à l'attractivité des métiers agricoles à destination des collégiens et la mise en place d'un Défi Familles à Alimentation Positive.

Une idée à apporter et à intégrer dans la démarche ? N'hésitez pas à contacter Loreena Thetiot, Chargée de mission PAT (pat@comcom-crozon.bzh).

En savoir plus sur le Projet Alimentaire de Territoire : www.comcom-crozon.bzh, rubrique Économie.





Travaux de pose de drains d'épandage



Pose d'une filière compacte



Pose d'une fosse toutes eaux

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DEVIENT COMMUNAUTAIRE

L'assainissement des eaux usées est un enjeu très important pour la qualité des eaux de surface et souterraines. Il impacte directement l'environnement, la santé humaine mais aussi certaines activités économiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence « assainissement non collectif » a été transférée par les communes à la communauté de communes. Désormais, c'est donc le service d'assainissement non collectif (SPANC) communautaire qui est l'interlocuteur des propriétaires d'un assainissement individuel (soit 7 700 installations).

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle de conception et de réalisation (installations neuves, à réhabiliter ou en projet)
- Contrôle périodique de bon fonctionnement tous les 8 ans maximum (installations existantes)
- Contrôle de cession (en cas de vente du bien)
- Accompagnement de l'utilisateur et information sur la réglementation, les aides financières...

Une nouvelle organisation

L'accueil des usagers, la gestion des dossiers et la facturation du SPANC sont assurés en régie et mutualisés avec le service Eau. Les usagers seront bientôt accueillis dans de nouveaux bureaux aménagés au rez-de-chaussée du bâtiment communautaire ainsi qu'à l'antenne du Faou.

Les contrôles sur l'ensemble du territoire seront confiés à l'entreprise TPAe au moins jusqu'à la fin des contrats existants, en 2024.

Les tarifs 2023

Un budget autonome « SPANC » a été créé pour financer ce nouveau service communautaire. Ce budget doit être équilibré en dépenses et en recettes. L'ensemble des charges liées au service doivent y être intégrées ce qui n'était pas toujours le cas dans les budgets communaux. Les tarifs reflètent donc le coût réel du service.

Contrôle de conception	78 € TTC
Contrôle de réalisation	130 € TTC
Contrôle de bon fonctionnement	130 € TTC
Contrôle de cession	168 € TTC

En savoir plus : www.comcom-crozon.bzh, rubrique Environnement.

ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

L'assainissement collectif (tout-à-l'égout) deviendra une compétence communautaire au 1^{er} janvier 2024. Votre mairie reste donc votre interlocuteur dans ce domaine pendant toute l'année 2023.



Batiment de l'antenne du Faou (travaux d'isolation par l'extérieur en décembre 2022).

ZOOM SUR L'ANTENNE DU FAOU

La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime, dont le siège est à Crozon, dispose également d'une antenne située ZA de Kiella au Faou.

Cette antenne permet d'assurer un accueil de proximité pour les habitants des communes de l'est du territoire : Le Faou, Rosnoën et Pont-de-Buis lès Quimerc'h. Un agent y assure des missions d'accueil et de logistique ainsi que les relations avec les entreprises installées à la pépinière et à l'hôtel d'entreprises.

Les usagers peuvent y accomplir certaines formalités liées aux déchets et à l'eau potable : gestion des abonnements aux services (arrivées, départs, prélèvement automatique, changement de nom...), retrait de la carte Déchets donnant accès aux déchèteries et aux colonnes d'apport volontaire, échange de bac (sur rendez-vous), achat de composteurs, bio seaux et kit élastique pour bac jaune, obtention de bons pour la location d'un broyeur de déchets verts et pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie...

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré par la Communauté de Communes. L'antenne du Faou est à même de vous donner les informations de « premier niveau » concernant l'assainissement individuel.

Les permanences à l'antenne du Faou

Des permanences y sont assurées par des organismes extérieurs partenaires :

- ADIL (agence départementale d'information sur le logement) : 2^e vendredi du mois de 9 h à 12 h
- Ener'gence (agence énergie climat du pays de Brest) : 2^e vendredi du mois de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 (voir Tnergie en page 9)
- France services (démarches administratives du quotidien) : 4^e vendredi du mois de 9 h à 12 h

- Chambre de Commerce et d'Industrie : jeudi après-midi

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17 h (sauf mercredi : de 9 h à 12 h)

LA PÉPINIÈRE ET L'HÔTEL D'ENTREPRISES

L'antenne du Faou abrite également une pépinière et un hôtel d'entreprises. Les entreprises peuvent y louer des bureaux de 15 à 35 m² à des tarifs attractifs (de 7,50 € à 8,50 € le m² par mois) et des salles de réunion, et bénéficier de services mutualisés (téléphone, départ courrier...).

Contact : ZA de Kiella – 29590 Le Faou -
Tél. : 02 98 73 04 00





FRANCE SERVICES :

PREMIER BILAN

Depuis janvier 2022, le guichet « France Services » itinérant de la Communauté de Communes se déplace dans toutes les communes du territoire.

Chrystelle Monoyez et Oriane Guillerm vous accueillent et vous aident dans toutes vos démarches administratives du quotidien : emploi, formation, retraite, santé, état-civil, famille, justice, budget, logement, mobilité, courrier, accompagnement au numérique... De janvier à novembre 2022, France Services a accompagné au total 813 personnes.

Elles assurent des permanences régulières à la Maison de l'Emploi de Crozon, la Maison de l'Enfance Baradozic de Pont-de-Buis, l'antenne de la Communauté de Communes au Faou ainsi que dans les autres communes du territoire.

Pour connaître les lieux et jours de permanence, rendez-vous sur www.comcom-crozon.bzh rubrique Actions sociales ou contactez la Maison de l'Emploi au 02 98 27 22 54 ou à insertion@comcom-crozon.bzh.

PAIEMENT DES FACTURES : FACILITEZ-VOUS LA VIE!

En plus des moyens de paiement traditionnels, il existe des méthodes pratiques pour régler ses factures de services publics depuis chez soi ou chez un commerçant de proximité.



Payer en ligne

Vous pouvez régler vos factures d'eau, de redevance déchets ou de transport scolaire par carte bancaire, sur le site sécurisé « Payfip » du Trésor Public : <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>

Prélèvement automatique

Encore plus pratique : le prélèvement automatique de vos factures d'eau et de redevance incitative déchets. Vous pouvez faire cette démarche en ligne sur www.comcom-crozon.bzh, (rubrique Environnement/Eau/Facturation ou Environnement/Déchets/Redevance incitative) ou bien directement auprès des services concernés. N'oubliez pas de vous munir de votre RIB.

À noter : la mensualisation n'est pas possible, il s'agit de prélèvement automatique à l'échéance.

Payer chez le buraliste

Enfin, il est possible de payer ses factures de services publics locaux (cantine, crèche, eau, déchets...) en espèces ou carte bancaire dans les bureaux de tabac partenaires des centres des finances publiques (apporter votre facture) : Le Bartaba à Argol - La Chaloupe et Quai 21 à Camaret - Le Calypso, La Pressequ'iloise et Tonnerre de Bresse à Crozon - Le Café du Centre au Faou - Tabac Presse à Pont-de-Buis lès Quimerc'h.

SUCCÈS DE LA MATINÉE DE L'EMPLOI PUBLIC

Le 22 octobre 2022, une matinée de découverte des métiers de la fonction publique territoriale a été organisée au siège de la Communauté de Communes avec le centre de gestion du Finistère, dans un contexte de difficultés de recrutement au sein des collectivités territoriales.

La Communauté de Communes et des communes du territoire (Argol, Camaret, Crozon, Lanvéoc...) ont présenté les métiers et les postes proposés dans les domaines des déchets, de l'eau, de l'assainissement et du tourisme, services techniques (agent portuaire, agent technique polyvalent, mécanicien, agent d'entretien des espaces verts...), administratifs (agent d'accueil, comptable, secrétaire de mairie, assistant ressources humaines), secteur périscolaire (personnel de garderie, animateur BAFA, agent en restauration collective...), policier municipal...

Une soixantaine de personnes sont venues se renseigner, remettre leur CV et échanger directement avec les élus et agents présents. Parmi eux, une bonne partie occupait déjà un emploi (santé, éducation nationale, défense...) et cherchait à se reconverter.

À noter : Le service Intérim du centre de gestion du Finistère permet de bénéficier d'une formation et de premières expériences ; il représente un bon moyen d'entrer dans la fonction publique territoriale.

En savoir plus : offres d'emploi consultables sur les sites internet de la communauté de communes et des communes ainsi que sur <https://www.emploi-territorial.fr/>, le site du CDG29 (uniquement pour les emplois de droit public) et sur www.pole-emploi.fr.



INTRAMUROS, UNE APPLI POUR ÊTRE INFORMÉ SUR SA COMMUNE

Les applications mobiles mutualisées permettent aux habitants d'accéder facilement aux informations et aux services de leur mairie et de leur communauté de communes.

Certaines communes utilisent déjà une application pour smartphone. À partir de janvier 2023, la Communauté de Communes et les communes d'Argol, Crozon, Landévennec, Le Faou, Roscanvel, Rosnoën et Telgruc ont décidé d'expérimenter pendant un an l'application IntraMuros, partenaire de l'AMF*, afin de mutualiser les coûts.

Cette application propose quatre onglets :

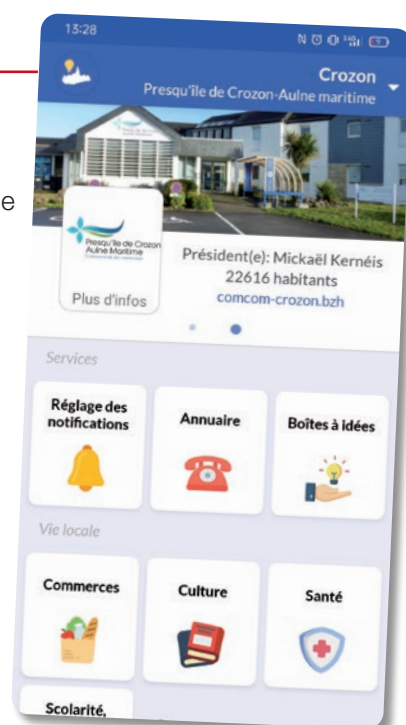
- Services : infos pratiques de la commune et de la communauté de communes
- Journal : actualités de la mairie et la communauté de communes
- Agenda : événements organisés sur le territoire
- Découvrir : lieux d'intérêt touristique.

Les mairies peuvent si elles le souhaitent ajouter des contributeurs (associations, commerces, écoles...) et utiliser différentes fonctionnalités : « alerte », « signalement », « sondage »...

Cette application peut être téléchargée gratuitement sur tablette et smartphone via un QR code, ou directement depuis le Play store ou l'Apple store.

En se géolocalisant, il est possible de recevoir les notifications des communes de son choix.

*Association des Maires de France



INFOS PRATIQUES

Huitriers-pies, plage de l'Aber

© Colin Le Pity

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRESQU'ÎLE DE CROZON – AULNE MARITIME

Z.A. de Kerdanvez – BP 25 - 29160 CROZON
Tél. : 02 98 27 24 76

Courriel : contact@comcom-crozon.bzh

Tél. antenne du Faou : 02 98 73 04 00

Site Internet : www.comcom-crozon.bzh

 Pages Facebook

Communauté de Communes : @ComComPCAM

Office de Tourisme : @PresquiledCrozon.tourisme

Déplacements, balades et randonnées » :

@Randos.Presquile.Crozon.Aulne.Maritime

Centre culturel Améthyste : @lamethyste.centreculturel

 Instagram : @lamethyste.centreculturel

Horaires d'ouverture

• Siège de Crozon

Lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

• Antenne du Faou

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
sauf mercredi : de 9h à 12h

SERVICE EAU

En cas d'urgence technique en dehors des heures d'ouverture des bureaux, appelez le répondeur de la Communauté de Communes (02 98 27 24 76) pour obtenir le numéro d'astreinte.

CENTRE CULTUREL L'AMETHYSTE

1 place É. Schlumberger –
29160 Crozon

Tél : 02 98 86 49 08

Horaires d'ouverture :

Le mercredi de 14h à 17h30
(hors vacances scolaires) et 50 minutes avant le début des spectacles



L'Améthyste
CENTRE CULTUREL

REFUGE FOURRIÈRE SPA ZA DE KERDANVEZ

Horaires d'ouverture :

Du lundi au dimanche de 14h à 17h.

Tél. : 02 30 14 05 42 - Facebook : SPA de Crozon



DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'OUVERTURE

1 ^{er} octobre au 31 mars		Jours de fermeture
Crozon	9h - 11h55 et 13h30 - 16h45	Dimanche et jours fériés
Camaret		Mercredi, dimanche et jours fériés
Rosnoën		Mardi, jeudi, dimanche et jours fériés

PISCINE NAUTIL'YS

1 rue Alain – 29160 Crozon

Tél. : 02 98 16 00 40 – www.piscinenautils.bzh.

Période scolaire (académie de Rennes)	Horaires d'ouverture au public
Mardi	11h - 13h30, 19h - 21h30
Mercredi	14h - 16h30
Jeudi	11h - 13h30
Vendredi	19h - 21h30
Samedi	15h - 18h
Dimanche	9h - 12h30, 15h - 18h

Créneau « personnes à mobilité réduite » :

tous les jeudis soir de 18h à 19h

Fermeture de la caisse 50 mn avant la fermeture de la piscine.
Évacuation du bassin 20 mn avant la fermeture de la piscine.

MAISON DE L'EMPLOI

Résidence du Cré – 29160 Crozon

Tél. : 02 98 27 22 54

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-15h30

**RECYCLERIE
DE LA PRESQU'ÎLE
ESAT de l'Armorique**

ZA de Kerdanvez à Crozon
(avant la déchèterie) Tél. : 02 98 73 36 87
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h30.



FRANCE SERVICES

Aide pour les démarches administratives
et numériques du quotidien



CHAQUE SEMAINE

Attention : perturbation des horaires possible en cas
d'indisponibilité de l'agent

Maison de l'Emploi - Crozon

Lundi :	9 h - 12h30 et 13h30 - 17 h
Mardi :	9 h - 12h30 et 13h30 - 17 h
Mercredi :	13h30 - 17 h / 9 h - 12h30 et 13h30 - 17 h le 4^e mercredi du mois
Judi :	9 h - 12h30
Vendredi :	9 h - 12h30 et 13h30 - 15 h

**Maison de l'Enfance, de la Famille et de l'Emploi
Baradozic de Pont-de-Buis lès Quimerc'h**

Lundi :	9 h45 - 12h30 et 13h30 - 16 h15
Mardi :	9 h45 - 12h30 et 13h30 - 16 h15
Judi :	9 h45 - 12h30 et 13h30 - 16 h15 sauf les 2^e et 4^e du mois : 13h30 - 16h15

**UNE PERMANENCE PAR MOIS
DANS VOTRE COMMUNE SUR RENDEZ-VOUS**

COMMUNE	JOUR ET HORAIRES
Argol - Mairie	Le 2 ^e jeudi du mois : 9h15 - 12 h
Camaret-sur-mer - Mairie	Le 2 ^e mercredi du mois : 9h15 - 12 h15
Lanvéoc - Bibliothèque	Le 1 ^{er} mercredi du mois : 9h15 - 12 h15
Landévennec - Mairie	Le 3 ^e vendredi du mois : 9h30 - 12 h
Le Faou - Antenne de la Communauté de Communes	Le 4 ^e vendredi du mois : 9h30 - 12 h
Roscanvel - Mairie	Le 2 ^e vendredi du mois : 9h15 - 12 h
Rosnoën - Mairie	Le 3 ^e mercredi du mois : 9h30 - 12 h
Telgruc-sur-mer - Mairie	Le 4 ^e jeudi du mois : 9h15 - 12 h

Renseignements au 02 98 27 22 54 ou france.
service@comcom-crozon.bzh – www.comcom-
crozon.bzh, rubrique « Actions sociales »

RECEVEZ LA NEWSLETTER !

Pour recevoir sur votre messagerie toutes les infos
de la communauté de communes,
inscrivez-vous à la newsletter
sur www.comcom-crozon.bzh !

**PERMANENCE TINERGIE
(par Ener'gence, l'agence énergie
climat du pays de Brest)**

Économies d'énergie (construction,
rénovation, énergies renouvelables, aides
financières...).



Siège de la Communauté de Communes à Crozon :
tous les 3^e vendredis du mois 9h-12h
et 13h30-16h30 sur RDV

Antenne du Faou : tous les 2^e vendredis du mois
9h-12h et 13h30-16h30 sur RDV

**Contactez les conseillers par téléphone
ou prenez rendez-vous** :
02 98 33 20 09 (plateforme Tinergie)

**PERMANENCE ADIL
(Agence départementale
d'information sur le logement)**



Information sur le logement (relations locataire / propriétaire,
contrats de location, accession à la propriété, aides aux
travaux d'amélioration, difficultés de logement...)
Tél. : 02 98 46 37 38

Siège de la Communauté de Communes à Crozon :
tous les 3^e vendredis du mois 9h-12h et 13h30-
16h30 sur RDV

Antenne du Faou : tous les 2^e vendredis du mois.
9 h-12 h sur RDV.

**PROTECTION DES DONNÉES
PERSONNELLES**

La Communauté de Communes applique le Règlement
Général sur la Protection des Données Personnelles
(RGPD). Les données collectées notamment dans le
cadre des services Eau potable et Déchets ou sur le
site internet (formulaires, newsletters...) sont utilisées
exclusivement pour les besoins des services et ne sont en
aucun cas communiquées à des tiers.

En savoir plus : www.comcom-crozon.bzh

DISTRIBUTION DU MAGAZINE HORIZON

Horizon est distribué dans toutes les boîtes aux
lettres du territoire, excepté celles des résidences
secondaires. Il est également disponible dans les
mairies et en ligne sur le site www.comcom-crozon.bzh.
Si vous ne le recevez pas dans votre boîte aux
lettres, contactez-nous : nous ferons le nécessaire
auprès des services de la Poste.

- Altos
7. Ténou - Pll 8. Amant - Noir 9. Ions - Milnec 10. Sites -
Tandem 4. Zodiague 5. Orin - Sein 6. Nestor - La
Verticallement : 1. Carnarêtois 2. Ruina - Onde 3. Or -
J. Séminalres
Ru - Ma 6. Tonus - Nil 11. Ondée - Pont 1. Ide - Illico
C. Mi - Distant 11. An - Intense 11. Rata - Ont 11. Aq -
Horizontallement : 11. Crozonnais 11. Aurore - Moi

SOLUTION DES MOTS CROISÉS

- 1 Quel est l'objectif poursuivi par le ZAN (zéro artificialisation nette)?
.....
- 2 L'herbe de la Pampa, c'est :
 Une jolie plante d'ornement à planter dans son jardin Une espèce invasive à détruire
 Une plante qui ne vit qu'en Amérique du Sud
- 3 Citez 4 techniques de jardinage plébiscitées par les participants au Défi jardin 0 déchet :
.....
.....
- 4 Selon les prévisions, la consommation d'énergie liée à internet en 2030 sera égale à la consommation d'énergie totale dans le monde en 2008.
 Vrai Faux
- 5 Que signifie l'acronyme ECLAT ?
 Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie dans les Territoires Établissement
 Coopératif pour le Logement et l'Accueil de Tous European Centre for Life, Autonomy and Therapy

Envoyez ou déposez votre coupon-réponse (ou vos réponses sur papier libre), avant le **31 mars 2023**, à : Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime ZA de Kerdanvez BP 25 - 29160 Crozon.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les bulletins contenant les **bonnes réponses**.

Nom :

Prénom :

Adresse :

À GAGNER

5 places pour le spectacle de votre choix à l'Améthyste
10 places de cinéma
1 récupérateur d'eau de pluie

Réponses à chercher dans ce numéro

CLIN D'ŒIL

LA MAISON IDÉALE ?



atelier Noémie Courant

MOTS CROISÉS

Des mots pour une année sans maux...

HORIZONTALEMENT

- A. Les Morgatois et les Frétois le sont
- B. Lever du jour - Pronom
- C. Note de musique - Éloigné
- D. On fête son premier – Avec force
- E. Mauvais ragoût – Forme d'avoir
- F. Début d'aquaplaning – Petit ruisseau - Possessif
- G. Énergie – Fleuve africain
- H. Averse – Celui de Térénez est superbe
- I. Poison rouge – Tout de suite
- J. Colloques

VERTICALEMENT

1. Habitent à l'Ouest de la Presqu'île
2. Mit sans le sou - Vibration
3. Métal précieux – Vélo pour deux
4. Structure les horoscopes
5. Relle la bouée à son ancre – Île bretonne
6. Fidèle serviteur du Capitaine Haddock – Note de musique
7. À peine perceptible – Au bas du pantalon
8. A sa maîtresse – Mieux vaut ne pas en broyer
9. Charges électriques – Pas épais
10. Paysage – Plus grands que le violon

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Solution page 27